

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

PRIMATURE
Equipe Permanente de Pilotage du Plan d'Action pour le Développement Rural

Lettre de Politique de Sécurité Alimentaire (LPSA)

Réduire l'extrême pauvreté et la faim,
Objectif du Millénaire pour le Développement

Version validée en Conseil du Gouvernement le 26 août 2006

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenus
CSA	Centre de Services Agricoles
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
EPP/PADR	Equipe Permanente de Pilotage du Plan d' Action pour le Développement Rural
GCV	Grenier Communautaire Villageois
GTDR	Groupement de Travail pour le Développement rural Régional
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
LPSA	Lettre de Politique de Sécurité Alimentaire
MAEP	Ministère de l' Agriculture, de l' Elevage et de la Pêche
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l' Aménagement du Territoire
MEFB	Ministère de l' Economie, des Finances et du Budget
MENRES	Ministère de l' Education Nationale et de la Recherche Scientifique
MICDSP	Ministère de l' Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé
MinEnvEF	Ministère de l' Environnement et des Eaux et Forêts
MIRA	Ministère de l' Intérieur et de la Réforme Administrative
MTPC	Ministère des Télécommunications, Postes et Communication
MTTP	Ministère du Transport et des Travaux Publics
NEPAD	New Partenariat for African Development
ONN	Office National de Nutrition
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PANSA	Plan d' Action National pour la Sécurité Alimentaire
PRD	Programme Régional de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDR	Programme National pour le Développement Rural
R/D	Recherche / Développement
ROR	Réseau des Observatoires Ruraux
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d' Alerte Précoce
SIRSA	Système d' Information Rurale et de Sécurité Alimentaire
SNAP	Système National d' Alerte précoce
Di	Disponibilité
Ac	Accessibilité
St	Stabilité
Nu	Nutritionnel

Sommaire

Liste des sigles et abréviations.....	i
Sommaire	ii
Préambule.....	1
Analyse de situation.....	2
Le contexte.....	2
La problématique.....	3
Les enjeux et les défis.....	3
Nouvelle stratégie de sécurité alimentaire	4
L'objectif global	4
Les objectifs spécifiques	4
Les orientations et les priorités.....	4
Cadre de la mise œuvre	9
Annexe.....	11

Préambule

La présente Lettre de Politique de Sécurité Alimentaire (LPSA) concorde bien avec la Vision « Madagascar, *naturellement* » et répond dans son intégralité aux objectifs de base du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté ou DSRP. Le DSRP place la sécurité alimentaire parmi les priorités nationales et indique clairement son caractère interministériel. Le Madagascar Action Plan ou MAP qui le relayera incessamment prend aussi en considération la sécurité alimentaire à travers plusieurs des engagements énoncés. A cet égard, elle s'inscrit de fait dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, d'une part pour réduire l'extrême pauvreté et la faim et d'autre part, pour assurer un environnement durable. Par ailleurs, elle s'insère parfaitement dans le nouveau Programme National de Développement Rural (PNDR), base globale de développement du secteur rural, au moyen de plusieurs orientations stratégiques. Ainsi, elle fournit une vision claire des objectifs poursuivis par le Gouvernement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des modalités privilégiées pour assurer l'efficacité des actions entreprises en vue d'atteindre ces objectifs.

La sécurité alimentaire ici définie est la « *situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socio-économique garanti à des aliments sans danger et nutritifs, en quantité suffisante pour couvrir les besoins physiologiques, répondant à ses préférences alimentaires, et lui permettant une vie active et d'être en bonne santé* ». (FAO, 2000)

Conçue en conformité avec l'esprit de réforme qui prévaut pour faire accélérer la croissance économique, à la fois selon un processus participatif et une démarche évolutive, la LPSA reprend les principales propositions du Plan d'action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSa). Ce Plan d'action est en même temps un *cadre de cohérence* fournissant un éclairage sur l'adéquation nécessaire entre objectifs et ressources disponibles, et un *cadre de référence*, permettant une meilleure prise en compte des implications de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la politique de développement économique en général, et dans la politique de développement rural en particulier. Le PANSa a été élaboré en harmonisation avec le Plan National de Nutrition et le Plan d'Action Environnemental

La LPSA recentre et actualise l'ancienne stratégie nationale de sécurité alimentaire (SANSa), objet du décret n°97-1353 du 04 Décembre 1997. Elle préserve entièrement la Politique Nationale de Nutrition (PNN) adoptée en Avril 2004 ainsi que le Plan National d'Action en Nutrition (PNAN) correspondant.

C'est un document officiel à l'usage du public et destiné à toutes les parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire à Madagascar.

Analyse de situation

Le contexte

Situation économique. La situation globale à Madagascar s'est nettement améliorée ces dernières années. L'IPTE a progressé jusqu'à son point d'achèvement, permettant ainsi l'effacement d'une partie de la dette publique. La tendance de la croissance du PIB depuis 2003 se situe entre 5 et 6 % par an, soit supérieur au taux d'augmentation démographique qui est de l'ordre de 2.8 % l'an. Cette croissance reste néanmoins insuffisante et inégale car un taux de croissance annuelle avoisinant 7 % est estimé nécessaire pour un impact élargi à toutes les couches de la population et une régression perceptible de la pauvreté. Le secteur agricole au sens large, qui représente plus de 40% du PIB et qui occupe plus de 60% de la population active, devrait montrer un taux de croissance régulier et supérieur à l'accroissement démographique. Le taux de croissance du secteur agricole fixé à 4%, pourrait être atteint sous condition de forte relance de la filière riz et des autres denrées de base, ainsi que d'une large diversification des productions tournées vers les marchés.

Sécurité alimentaire. Il s'agit d'une part de l'échelle globale, nationale ou régionale et d'autre part de l'échelle familiale ou individuelle. La première dimension renvoie aux objectifs de disponibilité et de stabilité des approvisionnements, liés notamment aux aléas climatiques et aux capacités de transfert. La deuxième dimension est davantage liée à l'accessibilité des ménages aux ressources alimentaires, à l'utilisation des aliments et à leur qualité nutritionnelle. Ainsi, à l'échelle globale, les disponibilités obtenues par production locale et/ou par importation, devraient être suffisantes pour satisfaire les besoins alimentaires de base de la population concernée tandis que à l'échelle familiale, chaque entité devrait disposer réellement des aliments nécessaires à sa santé et à sa reproduction.

En matière de **disponibilité alimentaire**, Madagascar dispose des ressources suffisantes, production nationale et importations de complément, pour nourrir sa population, notamment en termes de calories et de protéines. Toutefois, le niveau de satisfaction des besoins énergétiques, exprimé en kilocalories par personne et par jour, devrait remonter pour atteindre les normes requises sur ce plan. La production des denrées de base, en particulier le riz, les huiles alimentaires et le sucre, devrait pouvoir soutenir la progression démographique, pour atténuer les risques de déficit et réduire les importations. Au plan territorial, la plupart des régions sont globalement autosuffisantes en termes de besoins énergétiques mais de profondes disparités entre zones géographiques et catégories sociales peuvent se déceler, vu aussi le lien très net entre l'insécurité alimentaire, la densité de population et la dégradation de l'environnement.

En termes de **stabilité des approvisionnements**, il y a lieu d'éviter les crises aiguës ou chroniques, dues notamment (i) à l'irrégularité des productions céréalières et aux déficiences des circuits commerciaux ; (ii) à l'enclavement de certains districts et communes ; (iii) aux imperfections dans la politique d'importation ; (iv) à la survenue périodique de catastrophes naturelles auxquelles le pays doit faire face : cyclones, inondations, sécheresse ou invasions acridiennes. La population devrait rester à l'abri des ruptures d'approvisionnement, engendrées partiellement par des carences dans la prévention, dans le stockage et/ou dans la régulation du marché.

L'*accessibilité à la nourriture* se présente sous deux formes, l'accès physique et l'accès socio-économique lesquels sont parfois étroitement liés. L'accès physique, surtout jusque au niveau de certaines communes, est principalement relatif aux conditions de transport terrestre; il est difficile notamment dans le cas de zones enclavées et dans le cas de dysfonctionnements du système de commercialisation. L'accès socioéconomique repose sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment en période de soudure lorsque les aliments habituellement consommés viennent à manquer. Faute de production d'une quantité suffisante de denrées alimentaires, seul l'achat sur le marché peut garantir un certain *droit à la nourriture*. Aussi, les ressources monétaires des ménages ruraux devraient-elles être plus diversifiées pour permettre cet accès au marché.

Les *aspects nutritionnels* constituent aussi une dimension essentielle de la sécurité alimentaire. L'analyse des rations moyennes indique généralement de graves déficiences en lipides et souvent en protides ainsi qu'en micronutriments (Vitamine A, fer, fluor). Par conséquent, la ration alimentaire devrait être plus diversifiée et mieux équilibrée. La malnutrition touche tant le milieu urbain que le milieu rural et toutes les couches sociales sont concernées à des degrés divers. Un renforcement dans l'éducation de base et dans l'information sur la nutrition s'avère par conséquent nécessaires pour remédier à la situation. Le Plan National d'Action pour la Nutrition indique les directives générales à cet égard.

La problématique

Les importantes ressources consenties pendant plusieurs années vers le secteur rural en général, le secteur agricole et la riziculture en particulier, n'ont pas eu les résultats escomptés pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la majorité de la population.

Ce constat, largement partagé, ressort d'un état des lieux et d'une analyse qui interpelle toutes les parties prenantes. Les observations de terrain indiquent en effet certains points faibles tels que (i) une vision à court terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) une dispersion des efforts, (iii) un défaut de capitalisation systématique des acquis, (iv) un caractère limité ou ponctuel des interventions, (v) une déficience des structures d'appui décentralisées/déconcentrées et (vi) un manque de suivi d'impact.

Les enjeux et les défis

La sécurité alimentaire ne se limite pas à la gestion de crises et à l'urgence mais doit véritablement faire partie de la politique de développement. Elle fait simultanément appel à quatre dimensions qui sont la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et la qualité nutritionnelle. En ce sens, elle requiert des priorités dans les actions à mener et exige des résultats tangibles dans le contexte de développement rapide et durable qui prévaut.

Les défis à relever sont (i) l'accroissement de la disponibilité alimentaire en denrées de base (riz, huiles alimentaires, protéines végétales et animales), (ii) l'accessibilité alimentaire notamment pour les couches sociales vulnérables, (iii) l'amélioration de la stabilité des approvisionnements, (iv) la recherche d'une qualité nutritionnelle convenable pour la croissance générale.

Axe de programmation n°2 : Sécuriser la production des denrées de base végétales et animales. Il s'agit de denrées de base susceptibles de se substituer partiellement au riz et constituer des calories moins coûteuses à produire, ainsi que des produits pouvant faire mieux équilibrer les rations alimentaires. Les principaux programmes mettront l'accent sur i) l'utilisation de semences et de boutures améliorées, d'animaux de race ; ii) l'accès facilité aux intrants agricoles et d'élevage notamment les engrais ; iii) l'utilisation de petits matériels et équipements de production et de transformation; iv) la promotion des systèmes de semis direct sur couverture végétale et des systèmes alternatifs au « tavy »; v) la relance de la production oléagineuse et de la production laitière ; vi) la reprise de l'élevage d'animaux à cycle court.

Axe de programmation n°3 : Accompagner les mouvements migratoires interrégionaux. Il s'agit d'une priorité qui peut se retrouver dans le cadre d'autres axes politiques; elle vise en particulier une meilleure adéquation entre les ressources et les besoins. Une stratégie d'accompagnement devra s'articuler autour de l'information, de la formation, du développement d'infrastructures et de la sécurisation.

Axe politique n°2. Renforcer les services d'appui aux producteurs. Les besoins en services technico-économiques (formation, information, conseil, recherche-développement, appui aux OP) et d'accès aux approvisionnements agricoles et aux crédits sont considérables. Il s'agit ainsi de pouvoir établir une interface entre les services techniques décentralisés, la recherche/développement et les organisations paysannes à la base, en vue de répondre à la demande des producteurs. Le rôle et les fonctions de cette interface devraient être de (i) fournir un cadre d'appui spécifique aux intervenants; (ii) constituer un centre de référence tant au niveau de l'information que du renforcement des capacités humaines/techniques; (iii) capitaliser les acquis adaptés aux conditions locales; (iv) faciliter l'injection d'options techniques potentielles; et (v) assurer un suivi-évaluation participatif.

Axe de programmation n°4 : Promouvoir des services agricoles durables par les Centres de services agricoles (CSA). La mise en pratique de cette approche par implantation de Centres de services agricoles (CSA) est déjà entamée au niveau des districts. L'approche repose sur deux lignes stratégiques (i) harmoniser l'offre de services au niveau des CSA; et (ii) structurer/organiser la demande de services agricoles de la part des producteurs. Les principaux rôles des CSA sont de (i) constituer un relais technico-économique, point local de référence permanent ; (ii) assurer la capitalisation des acquis techniques et économiques; (iii) dynamiser et renforcer la liaison entre la demande paysanne et l'offre des partenaires et prestataires de services; (iv) assurer la diffusion des informations; (v) assurer l'appui et le suivi technico-économique des investissements et prestations de services. En outre, le CSA facilitera le renforcement des OPA, la mise en œuvre de la R/D, la multiplication de semences améliorées, l'organisation de l'approvisionnement en intrants et la professionnalisation des producteurs.

Axe politique n°3. Renforcer les capacités humaines aux différents niveaux. Il s'agit de poursuivre la profonde réforme déjà engagée face au besoin de restaurer rapidement la situation globale des ressources humaines oeuvrant dans le développement rural, afin d'atteindre une efficacité dans la gestion courante et une capacité d'absorption des investissements. Cette indispensable réforme vise à i) réduire le personnel permanent à un niveau compatible avec les ressources budgétaires régulières disponibles ; ii) redéployer le personnel en direction des régions, pour appliquer la décentralisation et la déconcentration, et réussir la régionalisation des stratégies de développement; et iii) renforcer la capacité des ressources humaines en place dans leurs domaines de compétences et leurs attributions.

Axe de programmation n°5 : Assurer la professionnalisation des producteurs et des services techniques d'appui. Face aux besoins qui sont immenses, il s'agit d'investir fortement dans la formation de base sous peine de compromettre l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. La nouvelle stratégie de formation rurale, en cours d'élaboration, prévaudra à cet effet.

Axe de programmation n°6 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et la diversification de l'alimentation. Il s'agit d'intégrer les notions d'alimentation et de nutrition dans le contenu de programmes d'enseignement. Le développement agricole a son rôle à jouer en complémentarité et en synergie avec le Plan National d'Action en Nutrition (PNAN). La diversification de l'alimentation en faveur d'aliments permettant de combler les carences nutritionnelles, passe à la fois par une augmentation de la demande pour des aliments plus diversifiés et plus riches (éducation nutritionnelle) et par une augmentation de l'offre de produits (développement agricole). La promotion de *jardins scolaires* qui associeraient systématiquement les aspects agricoles et nutritionnels est à poursuivre. *L'organisation de filières telles que la filière lait*, envisagée pour la promotion d'aliments de complément, particulièrement en direction des enfants en bas âge, est à renforcer.

Axe politique n°4. Promouvoir une politique de stabilisation des marchés. Les conditions de la commercialisation, s'agissant du commerce intérieur comme du commerce extérieur, peuvent jouer un rôle important dans la régulation des approvisionnements en denrées alimentaires de base. C'est particulièrement le cas pour le riz, le maïs et les huiles alimentaires. Toute dérégulation des marchés, et notamment les cycles de mouvements de prix, est généralement pénalisante pour les opérateurs, les producteurs et les consommateurs. Bien que débordant largement le cadre de la sécurité alimentaire, la politique en matière de commerce extérieur peut, dans ce domaine spécifique i) aider au développement de la production nationale en denrées alimentaires de base ; et ii) faciliter la régulation des approvisionnements en période normale comme en période de crise.

Dans le cadre d'un régime libéral et d'une économie ouverte sur l'extérieur, il s'agit notamment de renforcer le rôle du secteur privé susceptible d'assurer les approvisionnements tant le marché local que le marché extérieur. Pour plus d'efficacité, la restauration de la confiance et du dialogue entre pouvoirs publics et opérateurs privés est importante. La stabilisation des marchés au niveau global implique une politique claire de désengagement de l'Etat et en même temps une fiscalité suffisamment incitative pour les opérateurs. Ceux-ci devront alors jouer pleinement leur rôle dans la régularisation des approvisionnements par les voies du commerce intérieur et extérieur. Dans cette perspective, l'intervention du Gouvernement sur le marché doit rester exceptionnelle. Deux axes sont indiqués à cet égard.

Axe de programmation n°7 : Promouvoir la stabilisation des approvisionnements au niveau local. Le stockage, dans toutes ses dimensions, joue un rôle fondamental dans la régularité des approvisionnements. Chaque type de stockage a une fonction propre : i) le stockage individuel ou familial assure l'approvisionnement quotidien entre la récolte et la soudure en zone rurale; ii) le stockage intermédiaire, au niveau des commerçants ou des GCV assure l'essentiel des approvisionnements pendant la période soudure; et iii) le stockage des grossistes, riziers et importateurs permet d'approvisionner les villes et de faire face aux situations de pénurie régionale ou de crise nationale.

La régulation des crises tant au niveau familial qu'au niveau régional passe par un renforcement et une facilitation des systèmes de stockage locaux, en particulier des systèmes gérés par les producteurs et leurs organisations. Outre une meilleure maîtrise de l'approvisionnement, ces systèmes permettent aux producteurs de mieux valoriser leur

Nouvelle stratégie de sécurité alimentaire

L'objectif global

A l'horizon 2015, il s'agit d'améliorer durablement la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les différentes couches de population à Madagascar, en cohérence avec le premier Objectif du Millénaire pour le Développement.

Les objectifs spécifiques

- Atteindre un degré d'auto approvisionnement proche de 100% pour les denrées de base,
- Concrétiser les options régionales dans l'amélioration de la sécurité alimentaire,
- Abaisser de 50% les effectifs des personnes vulnérables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les orientations et les priorités

Les priorités de l'action publique doivent logiquement permettre de lever les principaux obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire et deux grands ensembles de priorités constituent des choix raisonnés à cet égard. D'une part, *les axes politiques* qui concernent une meilleure prise en considération des implications de la sécurité alimentaire dans la définition des politiques de développement rural ; et d'autre part, *les axes de programmation* qui visent à rendre les programmes et projets plus efficaces sur le terrain en termes de sécurité alimentaire.

Axe politique n°1. Développer une politique de régionalisation de la production agricole. Le programme de décentralisation/déconcentration (PN2D) entamé, les réformes institutionnelles déjà opérées ou en cours, et la mise en œuvre du PNDR sont autant d'occasions favorables pour asseoir une véritable régionalisation de la politique de sécurité alimentaire. Il s'agit de différencier les politiques et l'allocation des ressources selon les régions, en fonction des potentialités de production, des besoins spécifiques locaux et des capacités de réaction des opérateurs. A cet égard, les principaux critères à prendre en compte seront i) les dynamiques de développement propres aux régions qui exigent en conséquence des politiques adaptées et spécifiques selon qu'il s'agisse de pôles de surplus alimentaires, de zones d'autosubsistance ou de zones très vulnérables ; et ii) le rôle et les capacités des structures régionales (Régions, Communes, GTDR, services techniques,) dont les responsabilités seront clarifiées. Trois axes de programmation sont susceptibles de guider l'action sur le terrain.

Axe de programmation n°1 : Renforcer les pôles nationaux et régionaux de production rizicole. Il s'agit de résoudre définitivement le problème de l'approvisionnement régulier en riz, et de faire en sorte que les importations deviennent une variable marginale de l'équilibre offre/demande ; pour cela, l'accent sera mis dans les zones à fort potentiel de développement de la production. Les objectifs seraient d'assurer un grand accroissement de la production nationale de paddy, grâce à des techniques connues d'amélioration de la productivité, et en même temps de doubler le taux tendanciel de croissance de la production.

production, notamment en évitant de brader les céréales à la récolte et d'en racheter en période de soudure ce qui engendrerait l'endettement. Différents modèles sont à promouvoir, notamment en fonction de la population cible et de l'appui d'institutions de micro-finance.

Axe de programmation n°8 : Réduire les pertes post-récolte. La lutte contre les pertes post-récolte constitue un moyen efficace pour stabiliser les approvisionnements en intervenant directement sur le disponible local. Les tonnages pouvant être préservés peuvent équivaloir à des quantités considérables. Il s'agit de chercher à réduire les pertes au niveau des principales opérations concernées: battage, décorticage et stockage. Les mesures à prendre dépendent des régions. Il est plus aisé par exemple d'encourager le décorticage mécanique au niveau des pôles nationaux et régionaux de production, que dans les zones traditionnelles où le pilonnage n'entraîne aucun coût monétaire direct..

Axe politique n°5. Garantir l'accès alimentaire aux plus vulnérables. Le respect du droit à la nourriture implique aujourd'hui plusieurs stratégies complémentaires, et en particulier la prévention des crises, l'aide alimentaire et le ciblage des appuis. L'aide alimentaire joue un rôle important dans la prévention et la gestion des crises mais ne devrait pas aller en augmentant. Deux axes paraissent essentiels sur ce plan.

Axe de programmation n°9 : Promouvoir une politique claire d'aide alimentaire et nutritionnelle. Il est apparu nécessaire en effet i) de définir une stratégie partagée en matière d'aide alimentaire, au niveau global (priorités d'affectation entre les programmes) et au niveau de chaque sous-programme thématique (nutrition, vivres contre travail, cantines scolaires...) et ; (ii) d'assurer une meilleure coordination des interventions, aux niveaux national et régional. Pour rendre plus efficace l'aide alimentaire, il s'agit de viser les objectifs suivants i) améliorer les flux d'information; ii) mieux articuler les programmes d'aide alimentaire avec les programmes de développement durable; iii) renforcer le rôle des Communes dans le diagnostic et le ciblage de l'aide; et iv) mettre en place un dispositif et un mécanisme pour l'aide d'urgence, en cas de catastrophes.

Axe de programmation n°10 : Promouvoir la diversification des activités rurales et des revenus. L'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sont étroitement liées à la pauvreté qui frappe beaucoup le milieu rural. Le développement agricole doit d'abord profiter aux pauvres. Il s'agit de renforcer la capacité de résistance aux chocs des systèmes d'exploitation. Par ailleurs, il apparaît que l'issue de la pauvreté rurale dépend principalement d'activités agricoles spécialisées y compris hors-sol et de revenus extra-agricoles. Les projets doivent faciliter le développement d'activités génératrices de revenus (AGR), en partant d'une identification claire de la demande et en appuyant la mise en relation entre producteurs et opérateurs avec structuration de filières et contractualisation.

Axe politique n°6. Promouvoir une politique d'information et de suivi d'impact. Dans la mesure où beaucoup d'informations existent mais qu'elles sont faiblement exploitées, des améliorations sur ce plan sont à apporter pour les progrès futurs. Il s'agit de mettre en place des dispositifs plus performants i) au niveau de la création, de l'exploitation, de la diffusion et de la capitalisation de l'information ; et ii) au niveau du suivi d'impact, nécessaire pour apprécier les effets des projets sur la sécurité alimentaire et la durabilité.

Axe de programmation n°11 : Harmoniser et consolider les dispositifs de collecte et de traitement des informations. Différents dispositifs existent déjà actuellement qu'il s'agit de consolider et d'en harmoniser les méthodologies. C'est indispensable pour disposer

d'informations fiables et régulières venant compléter les autres sources d'information de l'INSTAT et les statistiques agricoles. En plus des indicateurs habituels concernant les prévisions de récolte et les récoltes elles-mêmes, des indicateurs plus spécifiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront convenus.

Axe de programmation n°12 : Assurer un suivi coordonné de l'impact des interventions. Le PANSa met l'accent sur la nécessité de mettre en place un dispositif coordonné de suivi d'impact, distinct du suivi/évaluation habituel. Une méthodologie et un ensemble d'indicateurs seront mis au point. Ce suivi d'impact pourrait être intégré aux fonctions du SIRSA. Un tableau de bord de la situation alimentaire sera tenu au niveau régional afin de permettre aux responsables de se tenir informés en permanence et de décider ou réagir au mieux et en temps utiles.

Cadre de la mise œuvre

La Lettre de Politique de Sécurité Alimentaire sera traduite en termes de programmes de développement et de projets sur le terrain par la mise en œuvre du PANSAs dont le contenu a été validé lors des ateliers de juin et de novembre 2005. En vertu des principes d'ajustement, d'appropriation et d'harmonisation, le PANSAs indique aux parties prenantes des objectifs et un cadre stratégique cohérents pour leurs interventions. Selon l'orientation des partenaires, les sites d'intervention et les situations prioritaires qui prévalent, les intervenants pourront inscrire leurs appuis, soit en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans ses différents axes, soit de services dans un cadre global.

Modalités de mise en œuvre. Le plan d'action, considéré comme cadre de référence, sera appliqué dans son contenu d'ensemble. Il s'agit avant tout de respecter un certain nombre de priorités aux différents niveaux de responsabilité et en particulier dans l'élaboration des projets.

Aspects institutionnels. La garantie de la mise en œuvre du PANSAs doit être assurée en permanence par l'EPP/PADR, renforcée dans ses ressources humaines et chargée de vérifier la conformité des programmes avec les priorités énoncées.

Aspects opérationnels. L'accent sera mis sur deux aspects complémentaires. D'une part, la conception des interventions doit respecter les priorités et les recommandations du PANSAs, et d'autre part, le volume des investissements dirigés vers le secteur du développement rural en général et vers l'amélioration de la sécurité alimentaire en particulier doit s'accroître conformément aux engagements à prendre et aux besoins d'une croissance accélérée.

Les grandes lignes du PANSAs prennent en compte :

- (i) La reconnaissance de la Commune comme entité géographique de base d'un projet pour éviter un caractère trop ponctuel des interventions ;
- (ii) La nécessité d'établir au départ un état clair des conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone d'intervention, ainsi que l'identification des groupes les plus vulnérables afin de pouvoir mieux apprécier les progrès accomplis ;
- (iii) L'implication des structures décentralisées/déconcentrées dans la formulation des interventions et leur mise en cohérence avec les priorités régionales ;
- (iv) L'ancrage impératif de tout projet à une structure locale permanente : OP, Chambres d'agriculture, GTDR ... ;
- (v) L'obligation d'avoir une composante relative au suivi d'impact du projet en termes de sécurité alimentaire, composante gérée par une entité indépendante ;
- (vi) La mise en place au niveau du district d'un Centre de services agricoles (CSA), piloté par une plate-forme des partenaires du développement local.

Cohérence politique et cohérence des appuis. Le PANSAs fédère les différents soutiens accordés par les agences d'aide publique et privée au développement afin de préserver la cohérence et les orientations de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'engagement pris dans le cadre du NEPAD³ par le Gouvernement sera plus effectif. Il s'agit d'accroître les ressources dirigées vers le secteur rural au moins à 10% des ressources totales affectées au développement. Une table ronde des partenaires sera envisagée à cet égard en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du programme.

Mesures d'accompagnement du PANSAs. Dans la mesure où il est délicat de circonscrire les limites de la sécurité alimentaire, la définition des axes d'intervention repose principalement sur les domaines spécifiques qui y ont trait. Les autres politiques nationales qui ont cours sont considérées comme des données acquises pour y contribuer entièrement : santé, enseignement, population, transport, finances rurales... Le PANSAs est conçu comme un établissement de priorités où il s'agit de faire des choix et de les assumer. Par ailleurs, la sécurité alimentaire est considérée comme une politique de développement où l'accent est mis plutôt sur le moyen terme et le long terme. Enfin, la diffusion des acquis en milieu paysan est également une condition de la réussite.

Evaluation du PANSAs. Pour les modes d'évaluation, le PANSAs fera l'objet de suivi régulier et sera soumis à des évaluations externes, selon les normes habituelles de l'administration et de ses partenaires techniques et financiers. Des indicateurs de performance et d'impact seront convenus au préalable, afin de disposer d'éléments statistiques de suivi et d'orientation de la politique de sécurité alimentaire.

Annexe

Structure logique des axes de la LPSA

Axes politiques prioritaires.	Principaux axes stratégiques	Intervenants	Axes de programmation (ou opérationnels) de la SAN (axes spécifiques)	Impact attendu			
				DI	Ac	St	Nu
Développer une politique de régionalisation de la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration de la SAN dans les Plans de développement régional et leur financement ✓ Ancrage des JPP auprès des institutions locales permanentes 	MDAT, MEFB	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régionaliser la programmation et du financement des investissements agricoles 				
		MAEP, Min/ENVEF		X			
		EPP/PADR					
		MTTP					
Renforcer les services d'appui technico-économiques aux producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir les complémentarités interrégionales ✓ Désenclavement des zones de production ✓ Promouvoir la sécurité des personnes et des biens ✓ Intensification des systèmes de production et des filières agricoles (croissance de la production des denrées de base) ✓ Diversification des systèmes de production agricoles (végétales, animales, piscicoles, horticoles, ...) ✓ Amélioration de la capacité de résistance des systèmes d'exploitation aux chocs externes et internes ✓ Ciblage concerté de la recherche agricole publique et privée sur les priorités de la SAN 	MAEP	<ul style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les pôles nationaux et régionaux de production tréicole 2. Sécuriser la production des denrées de base 3. Accompagner les mouvements migratoires interrégionaux 4. Promouvoir des services agricoles durables (CSA), y compris: <ul style="list-style-type: none"> ✓ la R/D ✓ le service conseil technique ✓ l'approvisionnement en semences améliorées, intrants, petits équipements etc. ✓ l'accès paysan aux services de micro-finance Renforcer le rôle des structures régionales et mettre en place les CSA au niveau des districts 				
		MENRES					
		MAEP					
		MENRES					
Renforcer les ressources humaines aux différents niveaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les ressources humaines des services d'appui ✓ Professionnalisation des producteurs ✓ Promotion de l'éducation nutritionnelle et de la diversification de l'alimentation (formelle et informelle) ✓ Mise en œuvre d'une politique cohérente d'import-export ✓ Promouvoir la fluidité des échanges intérieurs ✓ Stabiliser les approvisionnements au niveau local 	MENRES	<ul style="list-style-type: none"> 5. Professionnalisation paysanne et des services d'appui: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la formation continue (en techniques, gestion, ...) ✓ Relancer de l'enseignement technique et professionnel 6. Promouvoir l'éducation nutritionnelle et la diversification de l'alimentation. 				
		MAEP					
		Min/ENVEF					
		MAEP					
Régulariser les marchés de denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'intégration des filières ✓ Promouvoir une aide alimentaire structurelle comme outil de développement économique ✓ Améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires ✓ Cibler les appuis alimentaires suivant les spécificités des zones et des groupes sociaux vulnérables ✓ Harmoniser les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion de l'information ✓ Mettre en place un dispositif unifié d'évaluation d'impact en termes de SAN ✓ Diffusion de l'information alimentaire et nutritionnelle par les mass media 	MAEP	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une fiscalité simplifiée/stable et la transparence des échanges Améliorer la sécurité et les infrastructures routières, de marché ... 7. Promouvoir la stabilisation des approvisionnements au niveau local (greniers villageois) 8. Réduction des pertes post-récolte (transformation, stockage) 9. Promouvoir et financer une politique claire d'aide alimentaire (et nutritionnelle) 10. Promouvoir la diversification des activités rurales et des revenus 11. Harmoniser et consolider les différents dispositifs de collecte et de traitement des informations de la SAN 12. Assurer un suivi coordonné de l'impact des JPP en termes de SAN 				
		CNS/SIRSA					
		ONN					
		MAEP					
Garantir l'accès alimentaire aux plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'intégration des filières ✓ Promouvoir une aide alimentaire structurelle comme outil de développement économique ✓ Améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires ✓ Cibler les appuis alimentaires suivant les spécificités des zones et des groupes sociaux vulnérables ✓ Harmoniser les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion de l'information ✓ Mettre en place un dispositif unifié d'évaluation d'impact en termes de SAN ✓ Diffusion de l'information alimentaire et nutritionnelle par les mass media 	MAEP	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une fiscalité simplifiée/stable et la transparence des échanges Améliorer la sécurité et les infrastructures routières, de marché ... 7. Promouvoir la stabilisation des approvisionnements au niveau local (greniers villageois) 8. Réduction des pertes post-récolte (transformation, stockage) 9. Promouvoir et financer une politique claire d'aide alimentaire (et nutritionnelle) 10. Promouvoir la diversification des activités rurales et des revenus 11. Harmoniser et consolider les différents dispositifs de collecte et de traitement des informations de la SAN 12. Assurer un suivi coordonné de l'impact des JPP en termes de SAN 				
		CNS/SIRSA					
		ONN					
		MAEP					
Promouvoir une politique de l'information et de suivi d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'intégration des filières ✓ Promouvoir une aide alimentaire structurelle comme outil de développement économique ✓ Améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires ✓ Cibler les appuis alimentaires suivant les spécificités des zones et des groupes sociaux vulnérables ✓ Harmoniser les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion de l'information ✓ Mettre en place un dispositif unifié d'évaluation d'impact en termes de SAN ✓ Diffusion de l'information alimentaire et nutritionnelle par les mass media 	EPP/PADR	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une fiscalité simplifiée/stable et la transparence des échanges Améliorer la sécurité et les infrastructures routières, de marché ... 7. Promouvoir la stabilisation des approvisionnements au niveau local (greniers villageois) 8. Réduction des pertes post-récolte (transformation, stockage) 9. Promouvoir et financer une politique claire d'aide alimentaire (et nutritionnelle) 10. Promouvoir la diversification des activités rurales et des revenus 11. Harmoniser et consolider les différents dispositifs de collecte et de traitement des informations de la SAN 12. Assurer un suivi coordonné de l'impact des JPP en termes de SAN 				
		MAEP					
		EPP/PADR					
		MTTPC					